



Delai pour finir une maison après début des travaux

Par **lily**, le **09/06/2015** à **16:26**

Bonjour à tous. Je monte ma maison moi même au fil de mes moyens, on m'a dit que du moment que je ne stoppe pas plus d'un an les travaux il n'y a pas de délai pour terminer. Pouvez vous me dire si c'est exact ? Merci beaucoup

Par **aguesseau**, le **09/06/2015** à **19:08**

bjr,
vous devriez trouver votre réponse dans ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2082.xhtml>

si votre permis est périmé alors que votre maison n'est pas terminée, vous devrez en demander un autre, délicat si entre-temps les règles d'urbanisme ont changé.

cdt

Par **talcoat**, le **11/06/2015** à **10:46**

Bonjour,
L'interruption de travaux (supérieure à une année) doit intervenir au delà du délai de la période de validité du permis (deux ans) pour que le permis de construire soit caduc.

Les travaux qui se poursuivraient serait irrégulier dès lors que la péremption est constatée par l'administration.

Cordialement

Par **lily**, le **11/06/2015** à **11:11**

bonjour,merci pour vos réponses

cdt